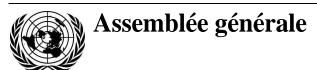
Nations Unies A/70/6 (Sect. 13)



Distr. générale 19 mars 2015 Français

Original: anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13

Centre du commerce international

(Programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017)**

^{**} A/69/6/Rev.1.







^{*} Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

Vue d'ensemble

Tableau 13.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015 ^a	39 454 900
Variation	-
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	39 454 900

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 13.2 Postes

	Nombre	Classe
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

Abréviations: SSG = Sous-Secrétaire général; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); SGA = Secrétaire général adjoint.

Orientation générale

- 13.1 Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Initialement créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Centre est placé depuis 1968 sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU, cette dernière intervenant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le Centre est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- À la section I de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/59/405. Ces dispositions prévoient qu'au deuxième trimestre de chaque année, à l'issue de consultations entre les secrétariats de l'ONU, de l'OMC et du Centre, une proposition portant sur l'exercice suivant est présentée à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC sous la forme d'un fascicule simplifié suivant la présentation de l'ONU, accompagnée d'une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qu'il est prévu de demander. Le budget du Centre est financé à parts égales par l'ONU et par l'OMC. Les propositions exposées ciaprès sont provisoires.
- 13.3 L'Assemblée générale est invitée à prendre note du montant des prévisions. Le projet de budgetprogramme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2016-2017 lui sera présenté, ainsi qu'au Conseil général de l'OMC, au troisième trimestre 2015.

2/3 15-04334

Vue d'ensemble des ressources

- 13.4 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 75 501 700 francs suisses et la quote-part de chaque organisation de tutelle est de 37 750 850 francs suisses, après la prise en compte des recettes diverses qui se chiffrent à 400 000 francs suisses et l'actualisation des coûts. On trouvera dans le tableau 13.3 ci-après un récapitulatif des montants demandés, calculés en dollars des États-Unis sur la base du taux de change appliqué par l'ONU (1 dollar = 0,950 franc suisse). Conformément aux dispositions administratives révisées, les prévisions de dépenses seront présentées en détail dans le projet de budget-programme du Centre (fascicule complet), qui sera soumis à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen au troisième trimestre 2015.
- 13.5 Au paragraphe 36 de son septième rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [chapitre 13 (Centre du commerce international)], paru sous la cote A/68/7/Add.6, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié instamment le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de simplifier encore les dispositions administratives afférentes à la présentation du budget du Centre afin que celui-ci fasse l'objet d'un seul examen de sa part dans l'année précédant l'exercice financier. En conséquence, le Centre tiendra des consultations avec les secrétariats de l'ONU et de l'OMC, et donnera suite à la recommandation du Comité au cours du troisième trimestre 2015, dans le contexte de la présentation du fascicule complet.

Tableau 13.3 Récapitulatif des ressources nécessaires (part de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2012 2013	2014-2015 (montant révisé — des crédits ouverts)	Variation		T-1-1		2016 2017
	2012-2013 (dépenses effectives)		Montant	Pourcentage		Actualisation	2016-2017 (montant prévu)
Subventions et contributions	38 145,5	39 454,9	_	_	39 454,9	72,3	39 527,2
Total	38 145,5	39 454,9	-	_	39 454,9	72,3	39 527,2

^a Actualisation initiale (en dollars des États-Unis) des montants à inscrire au budget de 2016-2017 pour que la part de l'ONU en francs suisses représente bien la moitié (37 550 850 francs suisses) du budget du Centre (75 101 700 francs suisses).

15-04334 **3/3**